

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en séance ordinaire ce
7 février 2024 à 19hres

Sont présentes :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2: Lida Francoeur
Siège no 3: Guy Dubois
Siège no 4: Tracy Major
Siège no 5: Gisèle Delarosbil
Siège no 6: Élisabeth Thériault

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter,
mairese.

Assistent également à la séance: Sylvie Francoeur, directrice
générale et greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire
d'assemblée et ainsi que, M. Jean B. Molloy, inspecteur municipal
en urbanisme

023-2024

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Guy Dubois, appuyée par Tracy Major et résolu à
l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit
adopté.

Adoptée

024-2024

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 15, 24 ET DU 31 JANVIER 2024

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Élisabeth Thériault
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les
minutes du 15, 24 et du 31 janvier 2024 soient acceptées telles
que rédigées et lues.

Adoptée

025-2024

COMPTES

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Joanne Ross
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes
au montant de \$59 058,76 pour le mois de janvier 2024 soient
acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, greffière-trésorière, certifie par
les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour
toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour
approbation.

026-2024

ENGAGEMENT ET SOUTIEN FINANCIER POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DES SITES DE DÉPOTOIRS ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)

Après avoir délibéré et considéré l'importance du projet de réhabilitation des sites de dépotoirs pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie à Hope Town, il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Guy Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents, sans la présence de la conseillère no 5, Gisèle Delarosbil, qui s'est retirée de la décision dû à un conflit d'intérêt, que la municipalité résout :

- 1- Endosser le Projet :** Le Conseil Municipal confirme son soutien total au projet de réhabilitation des sites de dépotoirs situés dans les lots 5 952 993 et 5 953 323, avec pour objectif de réduire le périmètre de protection de 500 mètres, afin d'accroître la surface habitable et d'améliorer l'accès à l'eau potable pour les résidents de Hope Town.
- 2- Engagement financier :** La Municipalité de Hope Town s'engage à soutenir financièrement le projet. Un montant de 35 500\$ sera alloué pour couvrir une partie des coûts de l'étude environnemental de site de phase I et l'étude hydrogéologique et des autres dépenses associées au projet. Cette somme représente 50% du budget total du projet.
- 3- Demande de Financement au FMV :** Le Conseil Municipal autorise Mme Sylvie Francoeur, en sa qualité de directrice générale, à soumettre une demande de financement pour ce projet auprès du Fonds Municipal Vert (FMV), conformément aux conditions et exigences établies par le FMV.
- 4- Documentation et Suivi :** Le Conseil Municipal s'engage à fournir toute la documentation nécessaire et à assurer le suivi requis pour la demande de financement auprès du FMV, y compris la présentation de rapports d'avancement et de résultats conformément aux exigences du FMV.
- 5- Engagement à Long Terme :** La Municipalité de Hope Town reconnaît l'importance de ce projet pour le bien-être à long terme de la communauté et s'engage à maintenir son soutien tout au long de la mise en œuvre du projet et au-delà.

027-2024

FIRME-CONSEIL POUR PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Élisabeth Thériault et résolu à la majorité des conseillers présents puisque la conseillère, Lida Francoeur qui s'est retirée de la décision dû à un conflit d'intérêt et que la conseillère, Gisèle Delarosbil est contre le projet, que la municipalité consulte des firmes-conseil pour entamer le projet du prolongement du Chemin de la Rivière.

Adoptée

028-2024

ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT que la biodiversité est un élément essentiel du milieu de vie des animaux et des plantes et qu'elle fournit des biens essentiels à la société humaine;

CONSIDÉRANT que la communauté scientifique mondiale signale un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal, le gouvernement du Québec a pris un engagement formel dans l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal auprès de la communauté internationale;

CONSIDÉRANT que l'atteinte des cibles nationales et internationales pour préserver la biodiversité dépend de la volonté, de l'action commune et de la coopération de chaque organisation et chaque individu;

CONSIDÉRANT que plusieurs États, villes et organismes partout dans le monde ont déjà fait part de leurs engagements formels pour la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec développe présentement le PLAN NATURE 2030 pour guider et soutenir la société québécoise dans l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population gaspésienne en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs de la Gaspésie sont également sollicités et appelés à s'engager et agir pour la préservation de la biodiversité;

IL EST PROPOSÉ PAR Tracy Major, appuyé par Gisèle Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Hope Town s'engage :

- À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Plan nature 2030;

- À travailler en concertation avec le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

Adoptée

029-2024

ADMINISTRATION

À la suite de la réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous disant qu'ils n'ont plus de fonds nécessaires pour le financement du projet « Ressources au soutien administratif intermunicipale » dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR), la directrice générale, Sylvie Francoeur, demande une aide immédiate pour certaines tâches administratives.

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Hope Town autorise la directrice générale à demander de l'aide à Madame Rachel MacWhirter pour différentes tâches administratives.

La mairesse est sortie de la table de conseil lors de la réunion de travail et la directrice générale a présenté le sujet lors de la réunion de travail et ordinaire puisqu'elle était en conflit d'intérêt donc elle n'a pas pris part à la décision.

Adoptée

030-2024

LOGICIEL DE COMPTABILITÉ PG-SOLUTION

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achète le logiciel de paie de PG Solutions. Le prix donné en octobre 2023 est de \$5527.00 (+taxes).

Il pourrait avoir des changements dans le prix parce que, maintenant, c'est le nouveau logiciel AURORA.

Adoptée

031-2024

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION URLS

Il est proposé par Joanne Ross, appuyé par Tracy Major et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Hope Town adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de \$85.00, représentant le coût de la cotisation annuelle;

QU'elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, Élisabeth Thériault et Linda MacWhirter.

Adoptée

***-2024

RAPPORT DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Mois de janvier 2024 : \$350.00

032-2024

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la mairesse, Linda MacWhirter que la séance soit levée, 19h28.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Directrice générale